

**COMMISSION DES FINANCES DU 22 MARS 2012**  
**À LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS VERNOIS**

Étaient Présents : J.P.VIROL, H.DUBUSSY, P.DUFRAIX, A.DAURIAC, S.FEIX, G.PEYROUNY, J.P.MONTORIOL, G.GALLET, M.C.KERGOAT, T.NARDOU, M.CHEVREUX, P.GRARD, P.CHANDELLE, R.CACAN,

Excusés :

J.P VIROL ouvre la séance à 20h30. Il remercie tous les délégués présents à cette réunion.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Présentation du Budget Primitif 2012 du budget principal

J.P VIROL présente, à l'aide d'un vidéo projecteur, le document cité ci-dessus.

**I. Présentation du Budget Principal de la Communauté de Communes :**

*a) Présentation de l'état 1259*

Avant d'exposer le budget primitif, J.P.VIROL présente à la commission l'état 1259 :

**Ressources fiscales à taux constants**

	<b>Bases d'imposition effectives 2011</b>	<b>Taux d'imposition de 2011</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2012</b>	<b>Produit fiscal de référence</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	5 244 755€	12.43	5 441 000€	676 316€
<b>Taxe Foncière (bâti)</b>	3 675 209€	12.08	3 882 000€	468 946€
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	268 231€	55.49	291 400€	161 698€
<b>Cotisation Foncière Entreprises</b>	531 149€	16.47	603 200€	99 347€
<b>Total du produit des taxes additionnelles à taux constants</b>				<b>1 406 307€</b>

Il est noté une augmentation des bases se répartissant comme suit :

- Taxe d'habitation : 3.74%
- Taxe Foncière (bâti) : 5.627%
- Taxe foncière (non bâti) : 1.77%
- Cotisation Foncière Entreprises : 13.53%

Les recettes augmentent globalement de 4.78%.

Les allocations compensatrices ont diminué de 1000€ le produit de la CVAE a augmenté de 1000€.

Le FNGIR est identique à celui de l'an dernier.

J.P.VIROL informe la commission que le budget proposé à cette séance de travail est un budget sans augmentation de taxes.

J.P.VIROL demande s'il y a des questions : Néant

*b) Présentation du Budget Primitif*

J.P.VIROL commente et motive les propositions budgétaires.

Rappel des propositions au niveau du chapitre :

**A. Section Fonctionnement Dépenses**

**011 Charges à Caractères Générales**

Chapitres	Budget Prévu 2011 pour mémoires	Propositions Budget primitif 2012	Variation en %
<b>011 Charges à Caractères Générales</b>	<b>408335.00€</b>	<b>213 049.86€</b>	<b>-1.24%</b>
60. Achat et variation des stocks	207 300.00€	213 049.86€	+2.77%
61. Services Extérieurs	164 035.00€	144 800.00€	-12.33%
62. Autres services extérieurs	36 500.00€	45 400.00€	+ 24.38%

Ces variations s'expliquent entre autres pour les raisons suivantes :

60. Achat et variation des stocks

- Article 60623 alimentation + 5000.00€

61. Services Extérieurs

- Article 6132 Petit équipement +13 000.00€ : augmentation des travaux en régie pour agrandissement de la salle de sieste de l'école de chagnac. Une partie des travaux pour un montant de 22000€ sera réalisée par entreprise, le reste étant des travaux divers réalisables en régie (28000€).

- Article 6122 Crédit Bail mobilier – 3400.00€ 2 véhicules en location au lieu de 3 l'an passé.

- Article 6135 Location mobilière : –10 000.00€ globalement location des photocopieurs : Mr Chandelle intervient sur l'échéance de certains contrats photocopieurs.

J.P.VIROL informe qu'il est envisagé de louer des copieurs couleurs qui seraient installés en réseau dans les écoles. Cette solution est à l'étude. Il semblerait que les copies couleurs sont plus rentables et permettraient de faire des économies sur l'achat de cartouches d'imprimantes très onéreuses.

- Article 6184 Versements à des organismes de formations –1 300.00€. il s'agit de la suite d'une formation d'un BAFD et d'une formation BAFA. Il est également prévu une formation pour une douzaine d'agent sur l'utilisation des produits d'entretien. Celle-ci est prévue dans le budget mais il semblerait que nous puissions bénéficier à titre gratuit de cette prestation qui aura lieu à Coulounieix Chamiers.

62. Autres Services Extérieurs

- Article 6226 Honoraires + 6 000.00€ : J.P.VIROL rappelle à la commission que deux certificats d'urbanisme au lieu dit Pommier à Vergt ont été accordés avec l'avis favorable du réseau d'eau. Cependant ceux-ci sont contestés par le voisinage. La communauté de communes doit se présenter au tribunal administratif et mandater un avocat spécialisé en droit public. Maître ALJUBAHI Alexandre a été recommandé à Mr Le Président pour sa spécialisation

en urbanisme. M.GRELLETY et S.ORILLARD ont rencontré Maître ALJUBAHI le 7 mars 2012. Il semblerait que notre cause soit perdue car la responsabilité engagée est celle du Président de la Communauté de Communes et non celle du Président du syndicat des eaux. L'avis de ce dernier n'étant qu'à titre consultatif.

### 012 Charges de Personnel

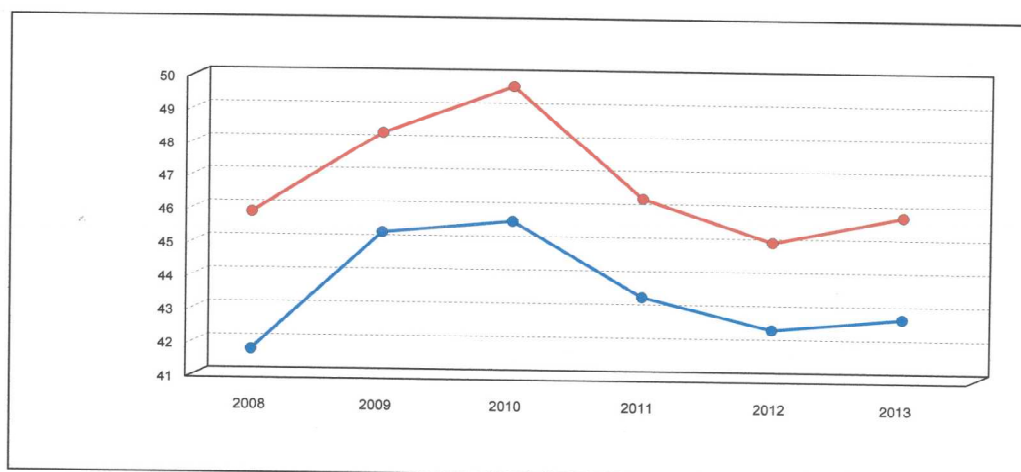
Chapitres	Budget Prévu 2011 pour mémoires	Propositions Budget primitif 2012	Variation en %
012 Charges de personnel	1 110 600.00€	1 146 600.00€	+ 3.24%

J .P.VIROL présente à la commission le ratio des charges de personnel depuis 2008 :

### M14 Charges de personnel : les ratios

#### Simulation 42 : Février 2012

Année	2008	2009	2010	2011	2012	en Euros 2013
■ Charges de personnel / DRF	41.87 %	45.39 %	45.75 %	43.52 %	42.58 %	42.93 %
Charges de personnel par habitant	145	163	172	174	181	185
Charges nettes de personnel par habitant	138	156	158	161	175	179
■ Frais de Personnel + Frais Financiers / DRF	45.98 %	48.39 %	49.81 %	46.46 %	45.19 %	45.97 %



#### Description

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectées aux frais de personnel. Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 10 000 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Frais de personnel par habitant : les charges nettes de personnel sont égales aux charges brutes de personnel desquelles on déduit les recouvrements de traitements perçus par la collectivité.

Frais de personnel + frais financier : mesure du niveau des services votés dans les dépenses réelles de fonctionnement (ratio de rigidité budgétaire).

Frais de personnel ou charge brute : dépenses de la ligne budgétaire 012 = D621, 631, 633 et 64.

T.NARDOU intervient : il pense que cette analyse est faussée car elle ne prend pas en compte les charges de personnel du SMCTOM et Lou Bricoulou.

J.P.VIROL dit qu'il n'est pas possible d'intégrer ces charges à cette analyse. Le SMCTOM et Lou Bricoulou gère leur propre budget. La communauté de communes de donnant qu'une subvention de fonctionnement. J.P.VIROL a analysé l'effectif en agent équivalent temps plein ETP au 20 mars 2012.

	Année 2011	Année 2012
<b>Titulaires</b>	26.67 ETP	27.96 ETP
<b>Non Titulaires</b>	9.07 ETP	8.98 ETP
<b>CAE</b>	3.43 ETP	0.57 ETP
<b>TOTAL</b>	<b>39.17 ETP</b>	<b>37.51 ETP</b>

Cette différence s'explique par les contrats CAE non renouvelés et non remplacés, avec une augmentation d'heure de personnel à minima.

J.P.VIROL demande s'il y a des questions : Néant

## 042 Transfert entre sections :

Il s'agit des dotations aux amortissements à l'article 6811 pour un montant de 75 766.54€.

## 065 Autres Charges de gestions:

Chapitres	Budget Prévu 2011 pour mémoires	Propositions Budget primitif 2012	Variation en %
065 Autres charge de Gestoin	854 760.00€	900 808.00€	+ 5.38%

Il s'agit entre autre des articles suivants :

- Article 6554 Autres contributions obligatoires + 31 464.00€ soit une augmentation de 4.20% qui s'explique par les contributions versées:
    - au SMCTOM pour un montant de 646 910.00€. Le montant a été calculé sur les bases prévisionnelles imposables qui ont augmenté par le taux de 15.78% qui reste inchangé.
    - SMIVOS : 120 000.00€
    - Pays de l'isle : 3 800.00€
    - Vallée du Vern : 8 900.00€
    - Relais assistance maternelle : 2 900.00€
- J.P.VIROL demande s'il y a des questions : Néant
- Article 6574 : subventions versées dans le cadre du vote du budget : + 14 484.00€ soit une augmentation de 25% qui s'explique comme suit :
    - Pli : 2000.00€ identique à l'an dernier
    - Lou Bricoulou : 53 000.00€. J.P.VIROL informe les élus de la demande de subvention de l'association Lou Bricoulou d'un montant de 60 000.00€. Il explique que la convention de délégation de service public prévoit 53 000.00€ pour l'année 2012. En conséquence nous ne répondre favorablement à leur demande.
      - Les subventions des coopératives scolaires : pour un montant total de 6450.00€.
- J.P.VIROL précise que certaines écoles ont préféré augmenté leur budget scolaire de 5€ et diminuer la subvention d'autant.
- RASED : 320.00€ identique à l'an dernier
  - Chantier Théâtre : 4000.00€ se décomposant ainsi : 1 000.00€ pour le fonctionnement et 3 000.00 pour un nouveau projet : Le Département souhaiterait que F.LAVAUD forme des metteurs en scène afin qu'ils se déplacent dans les écoles de notre territoires pour apporter une nouvelle formation culturelle. Une partie du financement serait absorbée par les aides de la Région, du Département, de l'Europe (en attente de réponse), les remboursements sur salaire de l'ASP car l'emploi de CAE est prévu et par la Communauté de Communes du Pays Vernois. J.P.VIROL précise que Chantier Théâtre demande une subvention à l'intercommunalité d'un montant de 5 000.00€. Au vu des moyens financiers de l'EPCI, J.P.VIROL propose d'attribuer la somme de 3 000.00€ pour ce projet. Il ajoute que ce projet ne pourra aboutir que si l'Europe ne répond pas favorablement.
    - Mission Locale : 3 128.00 €
    - Syndicat d'initiative de Vergt 3 500.00€. J.P.VIROL informe les élus des demandes de Mr DELPRAT : La première correspond à l'augmentation des heures de l'agent d'accueil du du

syndicat d'initiative pour une amplitude d'ouverture plus importante et répondre ainsi aux normes de Démarches Qualités du Conseil Général. Mr DELPRAT a chiffré cette demande pour un montant total de 5 278.40€. La deuxième demande est d'un montant de 1 500.00€ pour la mise en place d'un serveur afin d'être en relation avec le Pays.

– Pour les mêmes raisons budgétaires que chantier théâtre, J.P.VIROL a estimé le montant de la subvention à 3 500.00€.

J.P.VIROL rappelle que c'est à la commission de valider ou pas les demandes de subventions. Les montants ne sont qu'à titre d'estimation au vu des moyens financiers de l'EPCI du Pays Vernois.

Le débat s'engage :

### *1. Subvention Chantier Théâtre*

H.DUBUSSY intervient au niveau la subvention de Chantier Théâtre : elle demande qu'il y ait un retour des écoles.

T.NARDOU demande que Chantier Théâtre fasse un compte rendu de ses activités au sein des écoles.

La commission finance émet un avis favorable à la subvention d'un montant total de 4 000.00€ proposée par J.P.VIROL.

### *2. Subventions Mission Locale et PLIE*

S.FEIX fait part de son incompréhension sur la place de ces 2 structures en plus de Pôle Emploi. Celles-ci ont été mises en place par l'Etat qui a arrêté de les financer ; La Mission Locale est en charge des personnes de moins de 25 ans et le PLIE des plus de 25 ans.

T.NARDOU dit que ce n'est pas à la collectivité de subir la différence que l'Etat ne veut plus financer. Il ajoute qu'il semblerait que St Pierre de Chignac ne subventionne plus.

R .CACAN pense que ces deux structures travaillent en étroite collaboration avec ASPII. Il serait intéressant de connaître leur point de vue ainsi que le système de collaboration.

La commission est favorable pour le maintien de ces subventions.

### *3. Syndicat d'initiative de Vergt.*

La commission pense que la subvention d'un montant de 5278.40€ demandée est vitale pour répondre aux démarches qualités prescrites par le Conseil Général. Cependant la commission finance n'est pas favorable à la demande de 1500.00€ pour le financement d'un serveur en relation avec le Pays car nous donnons déjà une participation à cette organisme.

En conséquence, la commission demande de rectifier la subvention proposée à hauteur de la demande du syndicat d'initiative.

## **066 Charges Financières:**

<b>Chapitres</b>	<b>Budget Prévu 2011 pour mémoires</b>	<b>Propositions Budget primitif 2012</b>	<b>Variation en %</b>
<b>66 Charges financières</b>	<b>72 495.37€</b>	<b>71 511.87€</b>	<b>- 1.35%</b>

Il s'agit du remboursement des intérêts d'emprunts (70 000.00€), des ICNE (- 988.13€), des intérêts de la ligne de Trésorerie (2 000.00€) et des charges financières diverses (500 .00€ frais pour prélèvements des cantines, périscolaire et extra-scolaires).

J.P.VIROL informe les élus qu'à ce jour aucun montant n'est tiré sur la ligne de trésorerie.

J.P.VIROL demande s'il y a des questions : Néant

**067 Charges Exceptionnelles :**

Chapitres	Budget Prévu 2011 pour mémoires	Propositions Budget primitif 2012
<b>67 Charges Exceptionnelles</b>	<b>100.00€</b>	<b>35 972.00€</b>

J.P.VIROL explique que la Trésorerie a affecté à la communauté de communes une dotation nationale de péréquation de 35 972.00€ en 2011, alors que celle-ci était destinée à une autre collectivité. En conséquence elle en demande le remboursement.

J.P.VIROL demande s'il y a des questions : Néant

**739 Reversement et restitution :**

Chapitres	Budget Prévu 2011 pour mémoires	Propositions Budget primitif 2012
<b>73 Reversement du FNGIR</b>	<b>200 879.00€</b>	<b>121 377.00€</b>

J.P.VIROL rappelle la mise en place de ce reversement qui a été revalorisé par les services de l'Etat en ce qui nous concerne à 121 377.00€. Ce montant restera identique les années suivantes.

J.P.VIROL demande s'il y a des questions : Néant

***B. Section Fonctionnement recettes***

**002 Excédent antérieur reportés :**

Chapitres	Budget Prévu 2011 pour mémoires	Propositions Budget primitif 2012
<b>002 Excédent antérieur reportés</b>	<b>26 925.62€</b>	<b>187 226.73€</b>

**013 Atténuation de Charges :**

Article 6419 Rbst rémunération 45 000.00€ : remboursements des arrêts de travail et de l'ASP pour l'emploi CAE

**042 Transfert entre sections : 49 033.10€**

Article 722 Immobilisations corporelles : 31 000.00€ Travaux en régie

Article 777 : Quote part des subventions 18 033.10€

**70 Produits des services : 239 400.00€**

Art 7066 redevances Périscolaires et extra scolaires : 45 000.00€

Art 7067 Redevance Cantine : 145 000.00€

Art 70878 par d'autre redevables : 52 400.00€ : prestation de service de la CAF et MSA

**73 Impôts et taxes : 2 120 653.00€**

Art 7311 Contribution directes : 1 478.743.00€

Art 7331 Taxes d'enlèvement des ordures : 641 910.00€

**74 Dotations, subvention : 421 203.00€**

Art 7411 Dotation de bases forfaitaire :384 105.00€. J.P.VIROL informe les élus que la DGF n'était pas encore en ligne. Le montant est basé sur celui de l'an dernier. La population ayant augmenté le montant devrait suivre son évolution.

Art 74125 Etat Dotation de péréquation : 1912.00€

Art 74833 Etat Compensation de la TH : 1 465.00€

Art 74834 Etat Compensation de la TFB : 12 017.00€

Art 74835 Etat Compensation de la TFNB : 21 704 .00€

**77 Produits exceptionnels : 2500.00€**

Il s'agit du financement du livret d'accueil à hauteur de 2 000.00€ par les entreprises souhaitant insérer un encart publicitaire.

J.P.VIROL demande s'il y a des questions : Néant

Le total de la section de fonctionnement recettes s'élève à 3 065 015.83€

Le total de section de Fonctionnement dépenses est de 2 755 285.27€

Soit un équilibre de 309 730.56€ au 023 virement de la section fonctionnement à l'investissement.

J.P.VIROL rappelle que ce montant est amené à changer de part la décision de la commission finance d'attribuer le demande de subvention du syndicat d'initiative.

***C. Section Investissement Dépenses***

J.P.VIROL motive et commente les prévisions budgétaires. Rappel des propositions au niveau du chapitre :

**001 Déficit Antérieur Reporté : 19 684.34€**

**040 Transfert entre section: 49 033.10€**

Il s'agit des subventions d'investissements pour un montant total de 18 033.10€ et des travaux en régie (art 2317) pour un montant de 31 000.00€.

**16. Emprunt et dettes : 140 000.00€**

Il s'agit du montant total du capital des emprunts

**20. Immobilisations incorporelles : 55 700.00€**

Il s'agit du solde des études pour le PLU Intercommunales (art 202)

**20. Immobilisations corporelles : 21 500.00€**

Il s'agit de l'achat d'installation de voirie, matériel de bureau et informatique, Mobilier et autres immobilisations corporelles.

**201004 . Programme Vergt ALSH CLASSE SELF 325 930.00€**

Le montant global représente 124 200.00€ de restes à réaliser sur la construction du Péri-scolaire de Vergt et 201 730.00€ pour la réfection du Self de Vergt.

**201101 . Voirie 2011 : 200 000.00€**

Il s'agit du montant des travaux voiries qui restent à réaliser.

**201103. Travaux écoles :9 000.00€**

Restes à réaliser des travaux 2011.

**201104 . Projet Durestal : 10 000.00€**

Il s'agit du solde des travaux du sentier de la mémoire.

**201201 . Voirie 2012 : 350 000.00€**

**201202 Petit Patrimoine 2012 : 13 600.00€**

**201203 Travaux école 2012 : 90 000.00€**

Il s'agit du remplacement de la chaudière de l'école maternelle de Vert pour un montant total de 70 000.00€ et de divers travaux dans les écoles pour 20 000.00€

**201204 Classe St Paul 15 000.00€**

Ce montant se répartit de la façon suivante : Frais d'étude 10 000.00€ (art 2031) et mobilier 5 000.00€ (art 2188)

**201205 Salle de sieste Chalagnac :22 000.00€**

Il s'agit du montant estimé des travaux réalisés directement par les entreprises, Menuiserie, Electricité, etc..

Le total des dépenses d'investissement est 1 321 447.42€

***D. Section Investissements Recettes***

Les montants des recettes d'investissement sans compter l'emprunt est de 1 001 447.42€ se décomposant comme suit.

**021 Virement de la section de fonctionnement : 309 730.56€**

**040 Transfer entre sections : Amortissements des immobilisations : 75 766.54€**

**10 Dotation fond divers : 111 508.32€ dont 105 608.32€ d'excédent de fonctionnement(1068) le reste est du FCTVA.**

Les autres recettes sont justifiées par les fonds de compensations ventilés aux programmes respectifs ainsi que les subventions du Département, de la Région, de l'Etat et autres organismes comme la CAF.



J.P.VIROL informe l'assemblée qu'un emprunt de 320 000.00€ est nécessaire pour financer tous les projets inscrits à cette proposition.

Il rappelle qu'à ce jour, nous n'avons aucune réponse des banques.

Il invite la commission à faire des choix tant qu'aux financements de certains projets.

Il rappelle cependant que les projets du self de Vergt, de la classe de St Paul, et de l'agrandissement de la salle de sieste de chalagnac ne peuvent être supprimés. Le projet du Self est engagé et les projets de St Paul et de Chalagnac est du aux effectifs des écoles qui augmentent.

Après avoir discuté avec D.BARBIERI, il semblerait qu'il soit possible de déplacer une chaudière provisoirement dans le local technique prévu dans le projet du self. Ce qui décale le projet de la climatisation réversible de l'école maternelle de Vergt dans les années à venir, et permet une économie de 66 000.00€.

De plus il est proposé également de maintenir les travaux Voirie 2012 pour un montant de 350 000.00€ TTC. Mais dans ce marché il sera prévu différentes tranches conditionnelles afin de réaliser les travaux non faits en 2011.

Après discussion, la commission finance valide cette proposition.

Le montant des travaux écoles 2012 est amené à 24 000.00€ et le FCTVA revu en fonction.

La commission finance donne un avis favorable à la proposition du Budget Primitif 2012 moyennant les modifications citées ci-dessus.

J.P.VIROL lève la séance à 23heures